Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20261015-DELIB202610121-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 08.10.2026 **Affichage** : 09.10.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 19 Absent : 1 Pouvoirs : 3 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : LEROY Charlène, (pouvoir à Mme MOCHON), BOULANGER Benjamin (pouvoir à M. CHATAIGNER), MAGNET Aurore (pouvoir à M. CHESNAIS)
Absent : BUCCO Mattéo.

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle GUILLERY.

N°2026-10-121 DEVIS POUR INSTALLATION REGULATION SUR LE PUITS CANADIEN A LA SALLE PRELUDE

Monsieur Gérard BUSSON, adjoint informe les élus que le puits canadien installé à la salle Prélude, ne sert que l'été pour rafraichir les locaux. Pour le performer, on nous propose de mettre en place une « Gestion Technique Centralisée » (G.T.C.) pour récupérer l'hiver une partie de la chaleur de l'extérieur et de compléter le chauffage par la chaudière bois.

Monsieur Gérard BUSSON présente le devis de l'Entreprise GALLE pour l'installation d'une régulation sur le puits canadien : installation d'une sonde de température extérieure, d'une sonde dans le puits canadien, d'une sonde ambiante et d'une sonde de reprise permettant d'ajuster le besoin en chauffage (par grand froid) ou en rafraichissant la salle (par canicule).

Le système est évolutif et à l'avenir il peut permettre de gérer les équipements de chauffage, d'éclairage extérieur de la salle et de ventilation des locaux annexes. Le devis est de 18 501,00 € HT soit 22 201,00 € TTC.
Le conseil municipal est invité à accepter le devis.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de mettre en place une « Gestion Technique Centralisée » (G.T.C.) sur le puits canadien installé à la salle Prélude pour optimiser les performances de cet équipement,
- **ACCEPTE** de confier à **l'Entreprise GALLE** cette installation pour un montant de **18 501,00 € HT- 22 201,00 € TTC,**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec **l'entreprise GALLE** et tous documents concernant cette affaire.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20261015-DELIB202610121-DE

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 15 octobre 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

La secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle GUILLERY.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.